ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DES AGENTS IMMOBILIERS ET GERANTS D'IMMEUBLES
Loi N° 70.9 du 2 Janvier 1970, dite Loi HOGUET,
Ainsi que la loi 96.1107 du 18 Décembre 1996
Et son décret d'application du 29 mai 1997 n°97532, dite Loi CARREZ

La société GENERALI IARD dont le siège social est sis : 2 Rue Pillet-Will - 75009 PARIS, atteste que l'Assuré indiqué ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins égales à celles prévues par l'Arrêté du 1er Septembre 1972.

ASSURE(E)	:	AB2J GESTION (SAS U) 4 rue du Collège d'Annecy 84000 AVIGNON
Représenté(e) par	:	Monsieur DEKONINK SYLVAIN, Président
Activité(s) professionnelle(s) garantie(s):		-Gestion immobilère, -Syndic de copropriété, -Transaction sur immeubles et fonds de commerce
Police n°	:	AL591311/25701
Date de prise d'effet du contrat	:	01 janvier 2019
Attestation valable	:	du 01/01/2025 au 31/12/2025

La présente attestation est délivrée sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit.
Conformément à l'article L.122-3 du code des assurances, elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.
Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, et ne saurait engager l'Assureur au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère, étant précisé que la garantie est subordonnée à l'obtention de la carte professionnelle.

Fait à Paris, le 03/02/2025
Pour la Compagnie (par délégation)

Anne Sallé-Mongauze

COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

59, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

Tél : 01.58.19.85.85
382 506 079 RCS Paris